

RELANCE D'AVIS D'APPEL NATIONAL N° DNCMP/...../S/2021-2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE SPECIALISEE POUR LA CONCEPTION, LE PARAMETRAGE ET LE DEPLOIEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION ET SUIVI DES LICENCES D'EXPLOITATION DES MINES ET CARRIERES AINSI QUE LA FORMATION A L'UTILISATION DE CE LOGICIEL

Date de Publication : 14 / 2 / 2022

Date d'ouverture des offres : 10 / 3 / 2022

1. Objet

L'Office Burundais des Mines (OBM) invite, par le présent avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la conception, le paramétrage et le déploiement d'un logiciel de gestion et suivi des licences d'exploitation des mines et carrières ainsi que la formation à l'utilisation de ce logiciel conformément aux clauses techniques reprises dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. FINANCEMENT DU MARCHE

Le Marché est financé par le Budget Extraordinaire d'Investissement (BEI), exercice 2021-2022, sur la rubrique « Suivi des activités de traçabilité des substances minérales » : 42 00 007 00 262160110000 43604.

3. PARTICIPATION.

La participation est ouverte à toute personne morale répondant aux critères retenus et présentant des capacités techniques et financières requises.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le présent DAO peut être consulté à l'adresse indiquée ci-haut. Une copie du DAO peut être obtenue moyennant paiement d'une somme de cinquante mille francs Burundais (50.000 FBU) à verser au compte du Trésor du Burundi n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

La société sera choisie par la méthode de *rapport qualité/coût* et conformément aux procédures décrites dans le DAO et à la Loi régissant les marchés publics du Burundi.

5. MONNAIE DE L'OFFRE.

L'offre sera libellée en monnaie locale (Francs Burundais).

6. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante jours calendaires (90 jours) à compter de la date d'ouvertures des offres.

7. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au plus tard le *10. / 3. / 2022* à 9 heures 30 minutes locales. Toute offre reçue après l'heure de dépôt des offres ne sera pas prise en considération et ne sera pas ouverte.

8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le *10. / 3. / 2022* à 10 heures locales précises en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, du Président de la commission de passation de ce marché nommée par le Maître de l'Ouvrage, et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) en qualité d'observateur. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Fait à Bujumbura, le/...../2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OBM

